

Extrait du site UGTG.org

url :Ã http://ugtg.org/spip.php?article1704

# **CommuniquÃ© de LâEuros&#8482;UGTG en soutien de MaÃ©tre Sarah ARISTIDE**

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 19 janvier 2012

Mis Ã jour le : jeudi 19 janvier 2012

---

**UGTG.org**

---

## COMMUNIQUE de L'UGTG En soutien de Maître Sarah ARISTIDE

En France, de telles pratiques aboutiraient à la mise en examen du magistrat ayant ordonné

ces écoutes. Pour preuve la récente mise en examen du procureur Courroye une affaire des écoutes téléphoniques de journalistes.

En Guadeloupe, par contre, c'est un autre code pénal qui s'applique. En effet, l'espionnage des correspondances entre un avocat et son client seraient illégaux. Et c'est ainsi que la plainte de Sarah Aristide a été frappée d'un non lieu en août dernier.

Mieux encore, elle est à son tour poursuivie par le magistrat écouteur pour diffamation.

Pas étonnant quand on sait qu'il y a des gendarmes qui rackettent les habitants de Marie-Galante. Pas étonnant quand on voit le nombre de syndicalistes poursuivis par les tribunaux en Guadeloupe. Pas étonnant quand une déléguée syndicale est condamnée par la cour d'appel de Basse-Terre pour avoir simplement parler crôle.

En ce jeudi 19 Janvier 2012, nous sommes bien dans la colonie de Guadeloupe.

**NON A LA REPRESSION  
RESPE E JISTIS POU DEFANS A TRAVAYE E PEP  
GWADLOUP !**

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

UGTG, 19 Janvy 2012